## LE COUVENT DES RECOLLETS

G. GUIRAUDET

Le couvent des Récollets fut construit dans le quartier de la Condamine, au nord de Sommières à proximité des remparts de la ville.

Dans ce quartier, plus tard appelé faubourg du Bourguet, se trouvait déjà un autre couvent, celui des Cordeliers<sup>17</sup>, édifié en 1223 par Pierre Bermond, seigneur de Sommières.

Quelques maisons, principalement des cabarets et des auberges étaient construites dans ce quartier, le long du chemin menant à Alais.

Les Récollets, « ordo fratrum minorum recollectorum », étaient des religieux de l'étroite observance de saint François. Le nom des Récollets vient du latin « recollecti », recueillis.

<sup>17</sup> Actuelle maison de retraite « La Coustourelle ».



Couvent des Récollets. Façade rue Gabriel Péri (Photographie G. Guiraudet)



Fenêtre barreaudée et grillage, rue colonel Vialla (Photographie G. Guiraudet)

D'abord installés en Espagne, puis en Italie, ils vinrent en France en 1585, à Tulle d'abord, puis à Nîmes, Limoges, Metz et à Paris en 1603. Ces moines étaient appelés à devenir des missionnaires pour les *« Indes »* ou des aumôniers pour les régiments.

La construction du couvent fut commencée en 1630 par les soins de M. Malbois, « juge pour le Roy en la ville de Sommières et baronnie de Montredon. ». La maison de Castries contribua également à l'édification de cet établissement.

Le bâtiment occupe un vaste quadrilatère composé de plusieurs bâtiments entourant une cour centrale, utilisée autrefois comme jardin potager.

Sur le côté est, est accolée une vaste chapelle. Les façades extérieures du bâtiment sont austères. Des ouvertures étroites avec des baies barreaudées et grillagées apportent un peu de lumière aux longs couloirs qui ceinturent tout l'intérieur de l'édifice. L'éclairage des locaux se fait à partir des fenêtres donnant sur la cour intérieure.

Si l'on en juge par l'importance du bâtiment et sa superficie, il avait été prévu pour une nombreuse communauté. A. Lombard Dumas dans son ouvrage « L'hôpital de Sommières » suppose que probablement « les pères Récollets, ..., ont contribué à l'exécution des ordonnances de Louis XIV contre ceux de la R.P.R<sup>18</sup>, et jouissaient pour cette raison d'une tendre considération des autorités locales. »

En 1721, d'après le recensement de la population sommiéroise, ils ne sont plus que neuf. En 1769, cette communauté est supprimée à Sommières, par ordre de Louis XV et les moines transférés à Toulon.

Ce vaste édifice reste vacant.

<sup>18</sup> R.P.R: Religion Prétendue Réformée.

La municipalité de Sommières revendique alors la propriété des bâtiments : « L'an mil sept cent soixante neuf et le vingt neuf janvier après midy dans la salle de l'Hôtel de Ville de Sommières, par devant M. Gautier juge royal de cette ville, ...par « Mondit » Sieur Chrestien, « alté » dit à l'assemblée qu'il est venu à sa connaissance que Nosseigneurs et la commission établie au sujet des moines mendiants a déterminé la suppression du couvent des Récollets qui étaient en cette ville, que ceux-ci prétendent leur appartenir en propre...le dit couvent et tout ce qui en dépend n'a été acquis qu'au moyen de certains fonds que la communauté de cette ville leur avait fourni ou des aumônes qu'ils avaient reçues des fidèles sommièrois .»

Il en revendique la propriété pour y transférer « l'hôpital des pauvres et des malades qui, dans son local actuel se trouve mal placé et trop petit<sup>19</sup> »

Mais ces demandes restent infructueuses. Le couvent est vendu au profit des Récollets. L'administration de l'hôpital convoite ce bâtiment. Les pauvres et les malades étaient logés trop à l'étroit dans des locaux vétustes. Mais l'achat par cette administration posait un problème. Un édit royal de 1749 interdisait aux gens de main-morte<sup>20</sup> toute acquisition d'immeuble sauf autorisation spéciale.

Pour permettre l'achat projeté, l'administration de l'hôpital devra obtenir des lettres patentes pour pouvoir déroger à l'édit de 1749.

Un des directeurs de l'hôpital M. de Lamonie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis est désigné pour aller présenter cette supplique au Roi.

20 Main-morte : les biens de main-morte sont des biens possédés par des congrégations ou des hôpitaux. N'ayant pas de propriétaires nommément désignés, ils ne peuvent être passibles de droits de succession et échappent aux règles de mutation après décès.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Archives Municipales B.B-33.

« On connaissait en ce temps-là, comme on les connaît encore de nos jours, les excessives lenteurs de l'Administration française; on sut s'en méfier. Quand, après deux ans d'attente, l'autorisation royale fût enfin accordée et que les lettres patentes, pour être valables, eurent été enregistrées au Parlement de Toulouse, le 16 juillet 1772, l'acquisition du couvent des Récollets avait été faite depuis longtemps. En effet, prudemment, le Trésorier de l'Hôpital, Jacques Daraussin, avait pris les devants et, dès le 27 juin 1770, par devant Me Duranc, notaire à Sommières avait acheté le couvent, au prix de 7000 livres, pour un ami élu ou à élire. »<sup>21</sup>

Manquant de fonds nécessaires pour régler le premier versement de 2400 livres, il est fait appel à la générosité publique, ce qui permet de recueillir 3 475 livres.

Le surplus est utilisé pour procéder à la restauration de l'édifice et de la chapelle : mise en place d'un autel de marbre, d'une chaire, de balustres pour le chœur, de bancs et d'objets de culte : ostensoir, ciboire, calice, patène, en argent.<sup>22</sup>

Les travaux sont effectués par le sieur Saussine.

Dès le 11 août 1772 le bureau de l'Hôpital peut tenir sa première délibération dans la salle basse du nouvel établissement.

Le solde de l'acquisition, 5 000 livres, est versé aux Récollets le 12 novembre 1774 grâce à des legs importants faits à l'Administration de l'Hôpital, mais aussi grâce à la vente de la maison occupée autrefois par l'hôpital<sup>23</sup> et d'une terre « *la vigne* 

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> « L'Hôpital de Sommières ». A.Lombard Dumas page 108.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> « L'Hôpital de Sommières ». A. Lombard Duma page 109.

Pendant longtemps l'hôpital était situé à l'angle de la Place du Bourguet, à l'emplacement de l'actuel Crédit Agricole. C'était une petite maison comprenant deux pièces, l'une sur l'autre. En 1689, sa surface est doublée. En 1715 l'hôpital s'installe dans une maison achetée au sieur Croye située à côté du moulin à huile de Guillot dans la rue du Faubourg du Bourguet.

de l'hôpital » située au bas de la Coustourelle, côté place du Bourguet.

Grâce à ces rentrées d'argent, divers travaux peuvent être mis en œuvre. La salle dans laquelle le bureau tient ses réunions est trop obscure et voûtée de telle sorte qu'on ne pouvait s'y entendre. Deux ouvertures sont alors pratiquées dans les murs pour régler ce problème ;

Autre problème à résoudre : celui de la cloche de l'église. « Elle était si petite qu'on avait peine à l'entendre. » Les Cordeliers disposaient alors d'une cloche de trois quintaux qu'ils désiraient vendre, de préférence à l'hôpital.<sup>24</sup>

Une nouvelle église avait été construite à côté du couvent des Cordeliers entre 1671 et 1710. une cloche plus grosse y avait été installée.

Le clocher du couvent des Récollets, trop petit et en mauvais état, ne pouvait supporter la nouvelle cloche. Il est décidé de construire un nouveau clocher ainsi que de faire l'acquisition la cloche. L'opération s'élève à 575 livres (septembre 1775).

Entre temps l'administration de l'hôpital s'efforce de tirer profit des parties inoccupées de son vaste bâtiment pour accroître ses revenus.

Le jardin situé à l'intérieur de l'ancien couvent était en friche. Il est fait appel à un jardinier pour le remettre en culture. Celui-ci propose de transformer le puits actuel en puits à roue, de bâtir deux pièces sur l'écurie et d'ouvrir au public une porte de communication sur le chemin qui mène l'abreuvoir (aujourd'hui rue Abbé Fabre). Il cultivera dans le petit jardin attenant à celui-ci : « des chicorées, du persil, de la bourrache et d'autres herbes

<sup>24</sup> Il est vraisemblable que la cloche provenait de l'ancienne église des Cordeliers partiellement détruite lors des guerres de Religion. Les Cordeliers l'avaient probablement récupérée lors de leur retour à Sommières, en 1629.

nécessaires aux malades. En échange il demande les balayures et les vieilles pailles provenant des paillasses, qu'il portera aux aires où il les remplira de paille neuve chaque fois que besoin sera. »<sup>25</sup>

Ces conditions sont acceptées et un bail est rédigé le 11 février 1777, au prix de cinquante livres par an, pour neuf années.



Vue de la cour intérieure (Collection A. Jeanjean).

Jusqu'en 1772, la ville de Sommières a fait partie du domaine royal. Mais le roi Louis XV la cède alors, en échange de la principauté des Dombes, au comte d'Eu, prince de Bourbon qui la vend à M. de Montglas, président de la Cour des Aides de Montpellier.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> « *L'Hôpital de Sommières »*. A. Lombard Dumas page 111.

Celui-ci veut faire valoir ses droits seigneuriaux et se heurte alors à l'hostilité des habitants et de la municipalité de Sommières. Lassé de ces querelles, il la vend à son tour à M. de Joubert, trésorier général de la province. Le nouveau seigneur informe la municipalité de Sommières de ce changement. Celle-ci reconnaît alors, sans restriction ses droits.

M. de Joubert fait une entrée solennelle dans Sommières en juillet 1782. Il décide sans tarder d'améliorer le sort de ses vassaux et s'intéresse aux plus démunis d'entre eux, les pauvres et les malades.

C'est à travers l'hôpital qu'il va mettre en application ses généreuses théories.

Sommières depuis de nombreuses années était réputée pour ses fabriques de molletons dont le commerce était florissant ;

M. de Joubert, pour améliorer les finances de l'hôpital et utiliser les vastes locaux inoccupés de l'ancien couvent des Récollets, projette d'y installer une manufacture. Il fait établir des plans, à ses frais, et présente son projet à la commission administrative de l'hôpital, lors de la séance du 2 octobre 1782. Il explique tous les avantages que les pauvres pourraient trouver dans cette nouvelle source de revenus et laisse même divaguer quelque peu son imagination : « il voit la Maison, devenir bientôt un foyer d'instruction perfectionnée, former d'habiles fileuses qui rayonnant autour du centre commun iront porter le progrès dans les villages de la seigneurie, donner à ses vassaux le moyen d'augmenter le bien-être général, ... accroissement de la population, sa moralisation par le travail, le respect de la propriété, l'esprit d'ordre... etc. »<sup>26</sup>

Il présente au Bureau subjugué les plans des locaux qu'il

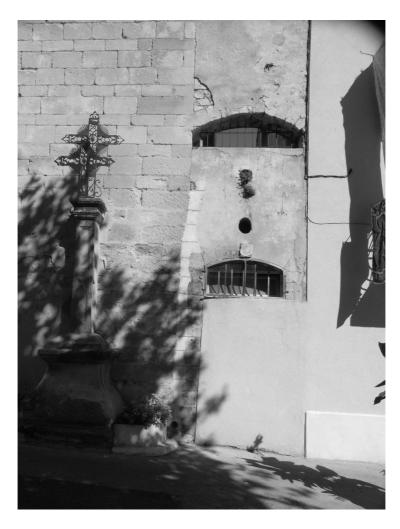
\_

<sup>26</sup> Délibération du 12 octobre 1782, Archives de l'hôpital.

propose d'aménager dans les pièces inoccupées de l'ancien couvent. Il offre même d'avancer 12 000 livres dont le remboursement, sans intérêt, pourra s'effectuer en six ans et ce, après le commencement du travail.



Façade de l'ancienne fabrique de molletons Rue du colonel Vialla (Photographie G. Guiraudet)



Emplacement de l'entrée de l'ancienne fabrique Place du Bourguet (Photographie G. Guiraudet)

Les locaux prévus pour la manufacture sont situés dans l'aile nord du couvent, du coté de ce qui est aujourd'hui la rue du colonel Vialla. Ils se répartissent ainsi : au rez de chaussée, le corridor et deux pièces y attenant ; au premier étage, trois pièces ; et encore au-dessus, au second étage, deux pièces. Dans une autre salle, derrière l'église, seront installées les auges ou cuves destinées au pilage.

Pour pouvoir accéder à ces ateliers sans avoir à traverser les salles réservées à l'hôpital, deux portes seront ouvertes l'une près du portail de l'église sur la place du Bourguet. Elle donnera accès à un passage longeant l'église.<sup>27</sup> L'autre, qui existe encore au nord du bâtiment, aboutit à l'actuelle rue du colonel Vialla.

Le projet présenté par M. de Joubert est unanimement adopté et le chantier démarre. Les travaux de maçonnerie sont réalisés par les frères Saussine pour 6 523 livres. Les autres travaux ; menuiserie, peinture, serrurerie s'élèvent à 4 397 livres.

En plus des 12 000 livres avancées par M. de Joubert, l'hôpital peut disposer de 20 000 livres confiées par une « honnête personne. »

Tous les aménagements sont réalisés rapidement et dès le 15 mai 1783, les achats de matières premières commencent. Le 15 août suivant, la fabrication se met en route.

Au début on ne lésine pas sur la dépense. A. Lombard-Dumas nous raconte que :

« Le trésorier de l'hôpital, M. Mourgues et l'un de ses administrateurs, M. Daraussin ont fait ensemble le voyage de Sommières à Montpellier pour recevoir de M. de Joubert les 12 000 livres promises et acheter d'énormes registres, in-folio, recouverts de parchemin pour y consigner leurs écritures. »

Ils y sont allés en cabriolet à deux chevaux, avec postillon.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Cette porte a été rebouchée et se situait à droite de la croix. Des grilles subsistent à l'emplacement de ce passage.

C'est dans ce même équipage que M. Devillas, contremaître de la manufacture et M. Aubanel se rendent à Arles pour effectuer les premiers achats de laine.

Les ventes commencent en janvier 1784. Au bout de deux années de fonctionnement, le bilan fait apparaître un faible profit de 1 570 livres, et encore, on ne prend pas en compte les remboursements du prêt à M. de Joubert

Malgré toute leur bonne volonté et leur enthousiasme, les administrateurs de la manufacture s'avèrent être de piètres gestionnaires. Ils s'aperçoivent au bout de quelque temps que les laines en suint, c'est-à-dire à l'état naturel; après lavage et séchage, coûtent plus cher que si on les avait achetées toutes lavées à la foire de Beaucaire.

La fabrication des molletons est progressivement abandonnée et l'activité se concentre sur la revente pure et simple des laines après lavage. Ce qui ne nécessite pas un important personnel. Cependant pour payer les salaires des employés, le trésorier de l'hôpital doit emprunter.

L'évêque de Nîmes, Pierre Cortois de Balore lors de sa visite pastorale, en 1788, constate cette situation et écrit aux administrateurs pour leur déconseiller à l'avenir « leurs hasardeuses spéculations dans le commerce des laines, pour lequel il ne leur trouve pas toutes les aptitudes requises. »

Le trésorier et M. de Joubert finissent par se rendre compte que leur entreprise est vouée à l'échec. La manufacture cesse de produire en 1791. Les comptes sont arrêtés et le quitus donné au trésorier.

Finalement, c'est seulement en messidor de l'an IV (juin 1796) que les meubles et ustensiles de la manufacture sont vendus aux enchères pour la somme de 500 francs, en assignats.



Façade de la chapelle. Rue du Bourguet (Photographie G. Guiraudet)

Afin d'améliorer les ressources de l'hôpital, les locaux libérés par l'entreprise et ceux inutilisés par l'hôpital sont alors loués à des particuliers :

M. Viel directeur de la poste aux lettres installe son bureau dans un local ayant accès sur la place du Bourguet, mais sûrement très étroit car situé entre l'église et la maison voisine.

M. Lavent met en place une école publique dans plusieurs pièces du premier étage.

Au moment de la Révolution, le 24 novembre 1793, le culte catholique est interdit et les églises fermées. La chapelle de l'hôpital et la sacristie sont désaffectées. Transformées tout d'abord en entrepôt de vêtements militaires, elles sont ensuite données en location au citoyen Besson pour servir de magasins de laines.

François Descours, cafetier, occupe en guise de cave un ancien local de la manufacture, dit la Pilerie.

Même la cour du Nord est louée à un nommé Vidal Fabre.  $^{28}$ 

La mise en place de la manufacture et la gestion de son fonctionnement ont mobilisé les administrateurs de l'hôpital et le trésorier pendant plusieurs années, au détriment parfois de ce qui était la mission principale de l'établissement : venir en aide aux indigents et invalides. Ils sont peu nombreux, une douzaine environ, tous de Sommières.

Il arrive à l'hôpital de recevoir des « étrangers <sup>29</sup>» et des indigents de passage, mais pour très peu de temps. Il recueille également des enfants abandonnés, ceux dont les parents sont trop pauvres pour les nourrir et des orphelins privés de leur mère. Ils ne sont pas gardés à l'hôpital, mais placés chez des nourrices

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> « L'hôpital de Sommières » A ; Lombard-Dumas, page 146.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Etrangers : c'est-à-dire qui ne sont pas de Sommières.

auxquelles est versée une rétribution. Il est même arrivé à l'hôpital de recevoir « par surprise, une aventurière qui, sur le point d'accoucher feint d'être malade et met au monde un bel enfant. Grand fut le scandale! Le bureau déclare, à l'unanimité que la maison de Dieu n'était pas faite pour favoriser la débauche. A l'avenir, et sous aucun prétexte que ce soit, pareilles créatures n'y seront plus admises. »<sup>30</sup>

Des administrateurs bénévoles assurent la gestion de l'hôpital. Ils choisissent parmi eux, un président, un trésorier, un secrétaire. La bonne marche de l'établissement est confiée à une femme, « l'hospitalière ». Elle veille à l'ordre, à la propreté dans la maison. Elle prend soin des malades et des invalides et assure leur entretien et leur nourriture. L'administration de l'hôpital lui verse toutes les semaines une somme d'argent pour chacun d'eux ainsi qu'un maigre salaire. C'est une femme laïque, très dévouée, qu'on appelle sœur bien que n'appartenant pas à aucun ordre religieux.

Ces hospitalières sont aidées dans leur tâche par un auxiliaire, qu'on appelle un « hospitalier ». Il sert de concierge, a la charge du mobilier, veille à la discipline et aide aux pansements des hommes. C'est lui qui enterre les morts de l'hôpital et aussi de la ville de Sommières qui le rétribue pour ce travail.

Il dispose d'un logement et d'une terre appartenant à l'hôpital, située dans le quartier de l'Arnède qu'il peut semer de blé. Mais il est chargé de fournir la paille pour garnir les paillasses.

Sa femme fait la lessive et aide l'hospitalière pour les soins aux malades. Compte tenu de la pénibilité de leur travail les hospitalières ne restent pas longtemps en place. Il y en a eu quatre

<sup>30 «</sup> L'hôpital de Sommières » A ; Lombard-Dumas

de 1770 à 1775, la dernière ne restant que quelques mois. Malgré une augmentation de salaire, les candidatures sont rares.

En 1777, le bureau se plaint de ce que « faute de sœur hospitalière, les infirmes et les pauvres de l'hôpital sont un peu trop laissés à l'abandon. »

Les recherches pour trouver l'oiseau rare continuent. Pour motiver les candidates, en plus des gages, on leur offre le blanchissage et une canne d'huile<sup>31</sup> pour leur consommation personnelle.

Il faut attendre 1786 pour voir arriver Marie Prade, une sommièroise, surnommée sœur Pradette. C'est une femme dotée d'un fort caractère qui fait régner la discipline dans la maison.

Mais, en 1805, la municipalité, à l'incitation du préfet, pour pouvoir attribuer un lieu de culte aux catholiques et aux protestants, projette de procéder à un échange du couvent des Récollets contre celui des Cordeliers.<sup>32</sup>

Les seules réticences à ce projet d'échange émanent de la commission des hospices qui souhaite conserver le couvent des Récollets où elle dispose de locaux plus spacieux. Elle est vigoureusement prise à partie par le préfet dans un arrêté : « Considérant que lors de l'inspection qui a été faite à l'époque du 28 ventôse an 13 (19 mars 1805) de l'hospice de la ville de Sommières ainsi que de l'ordre qui pouvait y être observé, il a été reconnu que cet hospice était plutôt un réceptacle d'individus livrés à la débauche et vivant sans ordre et sans discipline qu'un hospice destiné au soulagement de l'indigence.

 $^{32}$  L'échange entre les deux établissements a été traité dans le bulletin « Sommières et son Histoire » n° 14, de 2006.

<sup>31</sup> Une canne d'huile = 10 litres

Que l'observation en fut faite à la commission administrative de l'hospice, qu'il lui fut annoncé que le régime suivi jusqu'alors ne pouvait être maintenu et qu'il était indispensable de lui en substituer un autre plus conforme à la destination qu'un hospice doit avoir, et que si ces changements n'ont point encore été formellement ordonnés c'est parce que l'on a attendu qu'il eût été définitivement prononcé sur l'échange projeté.

Qu'ainsi c'est légèrement que la Commission des Hospices de Sommières a manifesté tant d'attachement pour le local occupé maintenant par l'hospice et exalté autant les avantages dont les pauvres y jouissent à tous égards, à moins que l'on envisage comme un avantage la licence à laquelle ils sont livrés.

Considérant que les moyens conciliatoires proposés par la Commission des Hospices ont tous été débattus et jugés incapables de satisfaire le vœu commun et qu'ainsi les reproduire est vouloir faire revivre et éterniser des discussions qu'il importe sous tout rapport de terminer. »

Il fallut un décret de Napoléon pour entériner cet échange. L'acte est signé à la mairie de Sommières le 6 mars 1807. Et, dès le 19 août, l'hôpital hospice transfère ses malades et son mobilier à l'ancien couvent des Cordeliers.

Le couvent des Récollets devient alors la propriété de l'association des quarante deux personnes, au nom de laquelle Louis Redarés avait acheté le couvent des Cordeliers le 22 octobre 1791.

C'est avec cette association que les sœurs Ursulines<sup>33</sup> signent un bail de vingt sept ans le 23 février 1808, pour pouvoir

<sup>33</sup> Les Ursulines avaient été chassées de leur couvent, rue Taillade en octobre 1792. Elles sont revenues à Sommières en 1806 et ont résidé, tout d'abord à l'ancien couvent des Cordeliers.

disposer de ce couvent.34

Les locaux nécessitent quelques réparations estimées à deux cents francs. Elles sont rapidement effectuées.

Un arrêté du préfet du Gard, du 10 septembre 1810 « autorise les dames de Saint Ursule à se réunir pour exercer dans la ville de Sommières les fonctions d'institutrices conformément à leurs statuts »<sup>35</sup>



Chapelle du couvent<sup>36</sup> (Collection A. Jeanjean)

34 L'installation des Ursulines dans l'ancien couvent des Récollets, le fonctionnement de l'institution et de l'établissement scolaire ont été traités dans le bulletin *« Sommières et son Histoire »* n° 13 de 2005. Nous nous bornerons à évoquer les modifications des locaux survenues dans ce couvent depuis l'arrivée des religieuses.

36 Intérieur de la chapelle avec une grille en bois de séparation et fenêtre grillagée en haut et à gauche pour permettre aux sœurs âgées de participer aux offices.

<sup>35</sup> Archives Communales 1.D.1.

En 1811, on procède à des travaux plus importants dans la chapelle et la sacristie. Pendant la Révolution, elles avaient servi d'entrepôt et subi des dégradations. L'inscription qui était gravée sur le fronton du portail de la chapelle avait même été martelée.

Dans la chapelle, un choeur intérieur est aménagé pour les religieuses et les élèves. Il est séparé par une imposante grille en bois de la partie réservée aux fidèles. Cet aménagement existe encore aujourd'hui.<sup>37</sup>

La chapelle est bénie le 1<sup>er</sup> août 1811. Le même mois l'accès à cette chapelle est ouvert aux fidèles du côté du Bourguet.

Deux autres aménagements ont été réalisés à peu près à cette même époque. Les Ursulines étant des religieuses cloîtrées ne pouvaient sortir de l'enceinte de leur couvent. On devait donc, a leur mort, avec une autorisation spéciale de la mairie, les enterrer à l'intérieur du couvent. Un caveau a donc été construit dans l'espace séparant la chapelle de la maison voisine, c'est-à-dire, à cet emplacement où M. Viel, directeur de la Poste aux Lettres avait installé ses services, après la fermeture de la manufacture.

Un *« tour »* <sup>38</sup> est mis en place dans le hall d'entrée du couvent et un judas avec une grille est pratiqué dans l'épaisse porte d'entrée.

<sup>37</sup> Dans la partie de la chapelle, côté fidèles une ouverture a été pratiquée dans le mur mitoyen avec le couvent devant laquelle a été apposée aussi une grille en bois de forme ogivale. Elle correspond avec le deuxième étage du bâtiment occupé par les cellules des Ursulines. Elle permettait aux sœurs malades ou âgées d'entendre les offices sans avoir à se déplacer à la chapelle.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Le tour est une espèce d'armoire ronde tournant sur un pivot, placé dans l'épaisseur d'un mur qui permettait aux religieuses de recevoir ce qui venait de l'extérieur et de faire passer ce qu'elles voulaient expédier, sans avoir à ouvrir la porte du couvent. Une religieuse, nommée sœur tourière était chargée de la surveillance du tour et faisait office de portière.

Le tour a été enlevé, mais le judas existe encore actuellement.

En 1839, un héritier d'un des quarante deux copropriétaires du couvent veut sortir de l'indivision. Le couvent est mis en vente publique devant Me Boisson, notaire à Sommières. Mgr Boucarut, supérieur de la communauté se porte acquéreur pour le céder aux Ursulines. L'acte de donation est passé en l'étude de Me Boisson, notaire.

En 1845, des boiseries sont posées à l'intérieur du chœur grâce à un don de 2 000 francs de la Mère du Saint-Cœur de Marie.

En 1869, la communauté des Ursulines accroît son patrimoine en faisant l'acquisition des terrains situés de l'autre côté de la rue des Jardins (actuelle rue colonel Vialla) et s'étendant jusqu'à la rue de la Condamine. Ces terrains étaient occupés par des jardins et une ancienne usine de peignage de laine.

Un tunnel est creusé sous la rue<sup>39</sup> pour permettre aux religieuses et à leurs élèves d'aller s'aérer dans les jardins sans sortir de la clôture.

Il est probable que c'est à cette époque que le jardin à l'intérieur de l'ancien couvent, du temps de l'hôpital, a été supprimé et transformé en cour de récréation.

Le jardin situé de l'autre côté de la rue est confié aux soins des huit sœurs converses<sup>40</sup> qui élèvent également dans cet espace des poules et des lapins.

Pour loger les sœurs et les élèves il faut accroître la superficie des locaux. En 1876, un bâtiment destiné à l'externat et

 $<sup>^{39}</sup>$  Ce tunnel subsiste existe encore sous la rue ; il est encore utilisé de nos jours.

<sup>40</sup> Converses : sœurs n'ayant pas prononcé les vœux et employés à diverses tâches manuelles : cuisine, jardinage, lessive, couture, élevage des poules et des lapins. Les autres sœurs sont dénommées sœurs de chœur.

à l'aumônerie, est construit à l'intérieur du couvent. Ce sont les frères Carrière de Sommières qui procèdent aux travaux. La même année ils mettent en place dans la chapelle, côté public, un autel à double face, en marbre de Carrare.

En 1880, le bâtiment de l'ancienne usine de peignage de laine située dans les jardins est détruit par un incendie.

En 1885, la municipalité veut prolonger la rue Poterie<sup>41</sup>, ce qui va amputer les jardins d'une large bande de terrain. Après négociation avec la mère supérieure, une délibération est prise en conseil municipal, le 19 février 1885, pour autoriser le maire à traiter à l'amiable avec Mlle Anastasie Ducailar, supérieure des Dames Ursulines, pour l'achat d'une bande de terrain, afin de prolonger la rue Poterie jusqu'à la rue Princesse (actuelle rue Gabriel Péri). Le prix de vente est de mille francs. Pour pouvoir accéder à la partie de terrain située entre la rue Poterie prolongée et la rue Condamine, les Ursulines sont autorisées à édifier pardessus cette rue, une passerelle d'une hauteur de 4,5 à 5 mètres. Cette passerelle sera construite, puis détruite ultérieurement.

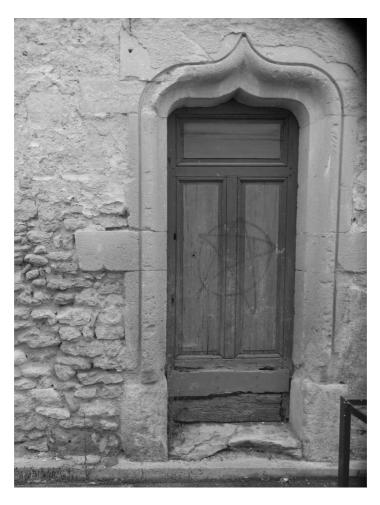
En 1888-1889, une nouvelle modification des bâtiments est effectuée. Une école maternelle est construite dans la partie jardin en utilisant les pierres de l'ancienne usine de peignage de laine. Cette école fonctionne toujours actuellement. Ce nouveau bâtiment va permettre aux Ursulines d'accueillir les jeunes enfants, filles et garçons.

Mais, quelques années plus tard, à l'initiative de Waldeck-Rousseau, le Parlement vote une loi interdisant l'enseignement par des congrégations non autorisées. Loi aggravée en 1904, par Emile Combes, président du Conseil qui ordonne la fermeture de 2 500 écoles religieuses.

A la fin de l'année scolaire 1904-1905, les Ursulines

<sup>41</sup> La rue Poterie allait de la rue du Faubourg du Bourguet (rue Emilien Dumas) jusqu'à la rue de la Paix (rue du Pavillon) qui longeait les jardins du couvent.

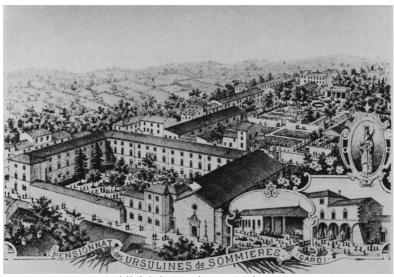
doivent quitter le couvent qui est placé sous séquestre et décrété bien national.



Porte du ministère. Rue Gabriel Péri (Photographie G. Guiraudet)

Pendant la guerre 1914-1918, plusieurs services du Ministère des Finances viennent s'installer dans ces bâtiments. A la fin de la guerre, ces fonctionnaires regagnent la capitale et le couvent est à nouveau vide de tout occupant.

Il est vendu aux enchères publiques, à la bougie, le 23 avril 1923. Il devient la propriété d'une société civile immobilière, présidée par le docteur Jalaguier sous la conduite du chanoine Anthérieu, aumônier de l'ancien collège.



Publicité du Pensionnat Maintenon (Collection A. Jeanjean)

Après nettoyage et réaménagement, professeurs et élèves réintègrent le couvent qui prend le nom de « Pensionnat Maintenon. »<sup>42</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Dès la rentrée scolaire de 1906, plusieurs Ursulines qui s'étaient sécularisées (c'està-dire avaient abandonné l'habit religieux pour pouvoir enseigner). Aidées par des enseignantes laïques et d'anciennes élèves elles avaient ouvert une école rue Poterie qui avait été appelée collège Maintenon.

En hommage de reconnaissance pour cette issue favorable, une statue du Sacré-Cœur est érigée en octobre 1925, dans la cour de l'établissement.

La guerre de 1939-1945 va bouleverser, à nouveau, le fonctionnement du pensionnat. Avec l'occupation de la zone dite *« libre »* les troupes allemenandes viennent s'installer à Sommières et réquisitionnent le Pensionnat.

Le 10 septembre 1943, le maire de Sommières reçoit la note suivante, émanant du chef de groupe des S.S. et du médecin divisionnaire; « Vous êtes priés de faire évacuer le Pensionnat de Sommières en vue de l'installation d'un hôpital. Une partie du Pensionnat est inoccupée, l'autre est utilisée par des religieuses. Il serait très possible de loger ce petit nombre de religieuses dans une aile de l'étage supérieur. »

Ce qui fut fait. Les allemands vont rester peu de temps : du 22 février au 27 mars 1944. Après leur départ de l'établissement, la Supérieure des Ursulines signale au préfet du Gard que 48 pièces ont été occupées par l'armée et que des dégâts importants ont été constatés.

Il faut une fois encore remettre les locaux en état pour la rentrée scolaire d'octobre 1944.

| . 1111 | SIONNAT MAINTENON Sommières, le 11 juin 1945  |
|--------|---|
|        | SOMMIÈRES   |
|        | — Gard —  |
|        | diminage nos classis dans un socal  |
|        | 1234M 1945 Monsieur le Moire<br>de Jommières - Gard   |
|        | de Jommières - Gard   |
|        | this stroloured religies durant louds   |
|        |   |
|        |   |
|        | Monsieur le Maire,  |
|        | dende de la contraction de la |
|        | du Vecinianis que no le soul des dans   |
|        | Jan silvania a redan  |
|        | In réponse à votre  |
|        | demande du 8 juig 1945, j'oui<br>l'honneur de vous informer que   |
|        | I nomen de vous informer sque   |
|        | l'immenble du "Pensionnal Maintenoy"  |
|        | a elle en dres grande partie occupe   |
|        | par les fronzes d'occupation allemand   |
|        | du 22 februs au 27 mars 19 hh.  |
|        | du 22 février au 27 mars 1944.<br>C'est l'Alvité Feldpost   |
|        | 21.247 qui à réquisitionne et occupse   |
|        | d'abord 48, pris 51 pièces de l'imment  |
|        | Aires A land To so the  |

nous avons du remoyer nos éleves internes, nos demi-pentionnaires, et demenager nos classes dans un focal d'emprunt, an Collège. Seul, la Gersonnel du Gensiemal, s'est dronve dres 'stroitement relique' durant l'occupation dans quelques pièces restantes du second! I'mstallation d'ean se trouvait sombe precisement, à la disposition des decujuants qui ne se sont pas fintes d'en faire une abondante consommation. Daignez agreer, Monsieur le Moure, l'expression de mes dentiments

a Dreednee!

L'extension de l'institution va se faire dans les jardins, situés de l'autre côté de la rue colonel Vialla. En 1975-1976 un bâtiment est construit pour loger les internes garçons. Puis en 1991-1992, un bâtiment comportant huit salles de classe pour les primaires est édifié entre la salle des jardins et la maternelle.

Le bâtiment principal, ancien couvent des Récollets, va connaître de nombreux remaniements intérieurs : des cloisons sont abattues, d'autres construites. Un portail est posé, rue abbé Fabre. Les façades sur les rues colonel Vialla et Gabriel Péri gardent l'aspect austère du couvent d'autrefois. Beaucoup d'ouvertures ont conservé leur barreaudage et leur grillage. L'enduit des murs se désagrège petit à petit et laisse apparaître, par endroits, les pierres de l'édifice construit il y a 380 ans, et qui continue à défier le temps.

## **Sources**

« De la ville de Sommières » Émile Boisson Hammelin 1841. « L'hôpital de Sommières » Armand Lombard-Dumas Demontoy et Dejussieu Sommières 1901.

Archives Municipales: 1 D-1. D-2.

Bulletins « Sommières et son Histoire » n° 13 ; Les Ursulines de la Révolution à nos jours et n° 14 : Echange couvent des Cordeliers-couvent des Récollets.